



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL CÔTIER DE LA HAUTE-GARONNE

MASTERS



18
MAI
2025



PLAGE DU LAC DE LA RAMEE
TOURNEFEUILLE

Programme de la compétition

- 8h00: Accueil
- 8h45 : Fin du Marshaling, début de la réunion des Officiels
- 9h00 : Début des épreuves
- 13h00: Fin des épreuves

Un repas en “auberge espagnol” est proposé à la fin de la compétition. Apportez votre plat, boissons ou dessert préféré à partager !

Attention : les horaires communiqués ci-dessus et l'ordre des épreuves peuvent être modifiés en fonction de la météo et du nombre d'inscrits. Un planning plus précis pourra être communiqué une fois toutes les inscriptions reçues.

Epreuves

- 300m Nage
- 600m Paddle board
- 600m Surf Ski
- 1400m Oceanman

Règlement de la compétition :

Cette compétition est organisée par le **Tournefeuille Sauvetage Nautique**. Elle est inscrite au calendrier national des compétitions de la FFSS.

Le championnat départemental est ouvert aux licenciés 2024-2025 de la F.F.S.S. et aux membres de fédérations étrangères affiliées à l'I.L.S. dans la catégorie masters (une catégorie).

Règlement des épreuves :

Le règlement des épreuves est celui de la FFSS en vigueur le jour de la compétition.

Classements et Récompenses

Classement individuel : Les 3 premiers par sexe et par catégorie au classement général (Cumul des points des épreuves). Si un sauveteur d'un département autre que le 31 accède au podium, il y aura 2 médailles de la même couleur.

Classement par équipe :

Les 3 premiers clubs au classement général (cumul des points des épreuves).

Si une équipe d'un département autre que le 31 accède au podium, il y aura 2 coupes de délivrer.

L'attribution des points se fera selon le règlement FFSS.

Mise en place des séries et Marquage des compétiteurs :

Les sauveteurs doivent marquer sur leur bras et dos de main, en gros caractère le n° de compétiteur que l'organisation leur attribuera.

Une liste de sauveteurs par épreuve et par catégorie (Start List), sera faite en fonction des engagements. On demandera à chaque sauveteur de confirmer sa participation lors du marshaling. Les séries seront faites après le délai de confirmation en se basant sur la Start List.

Matériel :

Les sauveteurs devront s'assurer qu'ils disposent du matériel nécessaire avant l'inscription. Chaque club doit organiser le roulement de leur matériel au sein de leur équipe afin de ne pas perturber le bon déroulement de la compétition. Aucun départ ne sera retardé pour des motifs de matériel. Le matériel personnel doit être aux normes de l'I.L.S. Le bonnet de sauvetage, avec lanières d'attache, et le lycra aux couleurs du club du compétiteur, sont obligatoires durant toutes les épreuves du sauvetage côtier (du départ jusqu'à l'arrivée). Les lycras des membres d'un même club doivent être identiques.

Inscriptions :

Le tarif des inscriptions sera de 5 euros par club et 6 euros par sauveteurs et par demi-journée. Date limite d'engagement : 16 mai 2025

Droit à l'image :

Lors de la compétition des photos et des vidéos seront prises, les nageurs de par leur inscription et le paiement de leurs engagements, autorisent la presse et les organisateurs à exploiter les images réalisées.

Lieux de la compétition :

Plage de la base de Loisir du Lac de la Ramée, chemin de Larramet à Tournefeuille

Accès via les entrées Sud ou Sud-Ouest

Possibilité de rentrer le matériel sur la base en voiture en passant par le parking 1 (entrée sud) et en appelant au numéro suivant : 06.21.00.19.20
Les véhicules devront ensuite être garés avec les remorques sur le parking à côté du circuit de voitures télécommandées (7)



